



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

COM : Polynésie

Question écrite n° 27682

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la résolution affirmant « le droit inaliénable de la population de la Polynésie française à l'autodétermination et à l'indépendance » voté le vendredi 17 mai 2013 par l'assemblée générale de l'ONU. Au cours des dernières élections générales, les électeurs polynésiens ont donné une majorité aux élus favorables à l'actuel statut d'autonomie, preuve de leur attachement à la France. L'assemblée territoriale a d'ailleurs exprimé son désaccord avec ce texte, qui est une véritable ingérence et une absence de respect aux choix des Polynésiens dans les urnes. Aussi il demande quelle suite il pourrait être donné à cette résolution.

Texte de la réponse

La France a refusé de cautionner le projet adopté le 17 mai par l'Assemblée générale des Nations unies sur la Polynésie française. Elle n'a d'ailleurs pas pris part au vote, pour manifester de la manière la plus claire son opposition à cette initiative, qui méconnaît les choix démocratiques des Polynésiens. Ceux-ci se sont exprimés le 21 avril et le 5 mai, à l'occasion du renouvellement de l'Assemblée territoriale. Cette Assemblée territoriale a marqué dès le début de la session son désaccord avec cette résolution. La France a fait savoir qu'elle considérerait cette initiative comme une ingérence et un détournement des objectifs des Nations unies en matière de décolonisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27682

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5347

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6639